



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Association Départementale d'Entraide
des Personnes Accueillies à la Protection
de l'Enfance de l'Essonne
ADEPAPE91**

1, rue des Mazières
91 000 EVRY COURCOURONNES

SIRET : 785 196 213 00033 ; APE : 94 99Z

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ADEPAPE91

1, rue des Mazières
91 000 EVRY COURCOURONNES

A l'assemblée générale de l'association ADEPAPE91,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADEPAPE91 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le paragraphe « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment examiné les éléments justifiant les subventions comptabilisées, leur correcte affectation comptable ainsi que le respect du principe de séparation des exercices.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,

définir et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 3 avril 2026

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH

Signé par Jean-Pierre Emmerich
Le 3 avr. 2026



doc_K6x3
tx_MOb5WQ6zbZOv

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	16 748	9 248	7 500	9 113
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	19 743	19 743		
Autres immobilisations financières	5 812		5 812	5 812
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	42 303	28 990	13 312	14 926
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 020		2 020	48 377
Charges constatées d'avance	1 053		1 053	10 529
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	53 023		53 023	13 932
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	56 095		56 095	72 838
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	98 398	28 990	69 408	87 763

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	43 600	43 600
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	53 357	53 357
Autres réserves		
Report à nouveau	-34 036	-37 557
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 202	3 521
Situation nette	44 719	62 921
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	44 719	62 921
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 354	8 177
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 335	16 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	24 688	24 842
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	69 408	87 763

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 055	3 295
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	163 250	181 920
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 688	15 626
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 280	705
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		1 012 874
Autres produits	3	1 520
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	183 277	1 215 939
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	629	573
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	80 229	82 730
Aides financières		1 006 474
Impôts, taxes et versements assimilés	6 109	6 176
Salaires	79 842	90 578
Cotisations sociales	26 055	29 475
Dotations aux amortissement et dépréciations	2 243	2 405
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 704	499
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	201 811	1 218 910
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 534	-2 971
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	333	525
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	333	525

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	333	525
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-18 202	-2 446
Produits exceptionnels V		922 000
Charges exceptionnelles VI		916 033
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		5 967
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	183 609	2 138 464
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	201 811	2 134 943
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-18 202	3 521
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	44 617	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	44 617	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	44 617	
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	44 617	

Règles et méthodes comptables

Présentation de l'association

L'association a pour but de venir en aide moralement et matériellement aux familles des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, Personnes Accueillies à la protection de l'Enfance, de développer leur esprit de solidarité, d'établir entre eux un centre de relations amicales, de concourir au développement de leur valeur humaine et de compléter ou de prolonger ainsi l'action sociale à l'enfance.

L'association a pour but essentiel la défense des intérêts moraux et matériels des familles constituées par les Pupilles ou Anciens Pupilles de l'Etat, personnes accueillies à la protection de l'Enfance.

Elle peut notamment attribuer des secours, des primes diverses, des prêts d'honneur, des produits d'hygiène, des denrées alimentaires non périssables,...

Règles et Méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 69 408 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -18 202 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des informations mentionnées ci-dessous,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité, relevant du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement modernise le Plan comptable général, notamment en actualisant la nomenclature des comptes et en rénovant la présentation des états financiers, désormais recentrés sur des modèles simplifiés et adaptés aux informations significatives à fournir en annexe.

Les organismes sans but lucratif, associations, fondations, structures de l'ESS et autres entités relevant d'un règlement sectoriel demeurent soumis à l'obligation d'appliquer l'ensemble des articles du PCG relatifs à l'annexe, sans possibilité de recourir à des versions simplifiées. L'annexe doit donc retraduire de manière explicite les changements de présentation, les reclassements opérés et les incidences significatives permettant d'assurer la comparabilité avec l'exercice précédent.

Les principales modifications introduites par le règlement ANC n°2022-06 comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale ou liées à un changement de méthode comptable.
- La mise à jour du plan de comptes, pouvant nécessiter l'adaptation des outils de suivi analytique et des reportings financiers utilisés dans le pilotage des structures ESS.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Au cas particulier, il n'y a pas d'impact majeur sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels : 3 ans
- Agencements et aménagements : 8 ans
- Mobilier de bureau et informatique : 3 à 5 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice a été réalisée en fonction de 1 583 heures et du taux horaire d'un assistant social.

Au titre de l'année 2025, le bénévolat représente 44 617 € chargés.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3 214 € au titre de l'année 2025.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, l'association doit indiquer dans l'annexe des comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions. Seuls des remboursements de frais kilométriques sont effectués.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 118	630		16 748
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 118	630		16 748
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	29 023		9 280	19 743
Autres immobilisations financières	5 812			5 812
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	34 835		9 280	25 555
TOTAL GÉNÉRAL	50 953	630	9 280	42 303

		Ventilation des augmentations				
Augmentations	Augmentations de l'exercice	Virements				Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	630			630		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	630			630		

		Ventilation des diminutions				
Diminutions	Diminutions de l'exercice	Virements				Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	9 280			9 280		
TOTAL GÉNÉRAL	9 280			9 280		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 004	2 243		9 248
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 004	2 243		9 248
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	7 004	2 243		9 248

	Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
			Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles		2 243		2 243	
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL		2 243		2 243	

	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	19 743		19 743
Autres immobilisations financières	5 812		5 812
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	2 020	2 020	
Charges constatées d'avance	1 053	1 053	
TOTAL	28 627	3 072	25 555

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 354	8 354		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	7 768	7 768		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 398	8 398		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	169	169		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	24 688	24 688		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	43 600				43 600
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	53 357				53 357
Report à nouveau	-37 557		3 521		-34 036
Excédent ou déficit de l'exercice	3 521	-3 521		18 202	-18 202
Situation nette	62 921	-3 521	3 521	18 202	44 719
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	62 921	-3 521	3 521	18 202	44 719

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	29 023		9 280	19 743
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	29 023		9 280	19 743
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL	29 023		9 280	19 743

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 354	8 177
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 560	9 274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	19 914	17 451

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation		
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	1 053	10 529
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL		
	1 053	10 529



Ventilation des ressources d'exploitation

Ventilation des ressources d'exploitation	Montant
SUBVENTION CD91	162 000
SUBVENTION COMMUNES	1 250
DONS	8 688
COTISATIONS	2 055
TOTAL	173 993

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation
	31/12/2025	31/12/2024	Montant %
Produits Exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	922 000.00	-922 000.00	-100.00
775000 PRODUITS CESSIONS ELEMENTS D'ACTIF	7 000.00	-7 000.00	-100.00
775100 PRODUITS CESSION IMMOBILIERS	915 000.00	-915 000.00	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS	922 000.00	-922 000.00	-100.00
Charges Exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	635.99	-635.99	-100.00
671300 DONS SECOURS	635.99	-635.99	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	915 000.00	-915 000.00	-100.00
675000 VALEURS COMPT. ELEMENTS ACTIF CEDES	915 000.00	-915 000.00	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	396.69	-396.69	-100.00
687120 DOT. AMORT. EXCE S/IMMOB CORPOREL.	396.69	-396.69	-100.00
TOTAL DES CHARGES	916 032.68	-916 032.68	-100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 967.32	-5 967.32	-100.00